

[Text]

Mr. Jepson: No, you can eliminate the costs.

The Chairman: All right. Say eliminate the costs, sure. You are saying what is the difference between that and a stripped bond?

Mr. Weyman: I just want to be clear because . . .

Mr. Morris: Do we take the message back?

The Chairman: Yes, your difference in a stripped bond is not an annuity; what you are doing is really taking the income and separating the income from the capital of an investment portfolio and taking the capital advantage one way and hoping that people will pay tax or a capital gains tax or whatever on the other end of it. The fact is you will never collect it, particularly on a long bond. It is almost impossible to keep track of it.

Mr. Weyman: No, the only point . . . I am not discussing that point, Mr. Chairman. All I am querying is if we eliminate the three-year accrual rule, which you have suggested to us, I am just pointing out that in the case of a deferred annuity, one would wait some 20 or 30 years before one got any tax on the \$950,000 gain . . .

The Chairman: You would get the tax.

Mr. Weyman: —compared to other forms of investment where, of course, the interest is taxable annually.

The Chairman: But you know, Mr. Weyman, you can go to Hong Kong and buy a deferred annuity. You can go to the United States, for example, and buy a deferred annuity. You can go to Britain and buy a deferred annuity. It is only in Canada, you say. There is nothing to prevent anybody from going offshore and buying one.

Mr. Weyman: That is . . .

The Chairman: You say: Well, as long as you are Canadian you are going to be taxed as a Canadian. But, you know, we have got to look at these things as a practical matter. The fact is, no other country in the world treats deferred annuities as accruing for tax purposes as the income is built up behind the annuity contract.

Mr. Weyman: That just means that we will have an additional registered retirement savings plan beyond the limits that are provided.

The Chairman: Not really. The point is that people have to put up paid-in capital to buy them if they want to buy them.

Mr. Weyman: Fine.

The Chairman: Does anybody . . .

Mr. Warner: With respect to the term of a deferred annuity . . .

The Chairman: Well, you make them longer if you want.

Mr. Warner: —I can see where you are talking about something like 20 years. There is a problem there, but perhaps we could look at five years as a more reasonable term.

[Translation]

M. Jepson: Non, il faut pouvoir éliminer les coûts.

Le président: D'accord. Entendu, disons qu'on élimine les coûts. Vous demandez quelle est la différence entre cela et une obligation à coupon détachable?

M. Weyman: Je voudrais que ce soit clair, parce que . . .

M. Morris: Devons-nous transmettre le message?

Le président: Oui; la différence, c'est que l'obligation à coupon détachable n'est pas une rente; en réalité, on sépare le revenu du capital d'un portefeuille de placement, le capital va de son côté, et l'on espère que le contribuable paiera l'impôt, ou l'impôt sur les gains en capital, ou autre, à l'autre bout. Le fait est que cet impôt ne sera jamais perçu, surtout dans le cas d'une obligation à long terme. Il est pratiquement impossible d'en garder la trace.

M. Weyman: Non, ce n'est pas de cela que je veux parler, monsieur le président. Tout ce que je veux dire, c'est que si nous éliminons la règle des intérêts courus sur trois ans, comme vous nous l'avez suggéré, dans le cas d'une rente différée, il faudrait attendre vingt ou trente ans avant de percevoir le moindre impôt sur le gain de 950,000\$. . .

Le président: Vous percevriez l'impôt.

M. Weyman: . . . alors que sur d'autres placements, l'intérêt est bien sûr imposable annuellement.

Le président: Mais vous savez, monsieur Weyman, on peut aller acheter une rente différée à Hong Kong, ou aux États-Unis, ou en Grande-Bretagne. Seulement au Canada, dites-vous. Rien ne vous empêche d'acheter une rente différée à l'étranger.

M. Weyman: C'est . . .

Le président: Vous dites: tant que vous êtes Canadien, vous serez imposé en tant que tel. Mais, vous savez, il faut regarder ces choses d'un point de vue pratique. Le fait est qu'aucun autre pays au monde n'impose au fur et à mesure le revenu gagné sur un contrat de rente différée.

M. Weyman: Cela reviendrait à instituer un nouveau régime enregistré d'épargne-retraite, au-delà des limites prévues.

Le président: Pas vraiment, puisque ceux qui désireraient acheter une rente différée devraient le faire avec un capital déclaré.

M. Weyman: Très bien.

Le président: Quelqu'un . . .

M. Warner: En ce qui concerne la durée d'une rente différée . . .

Le président: Vous pouvez la prolonger, si vous voulez.

M. Warner: . . . je comprends que si l'on parle d'une période de vingt ans, cela peut poser un problème, mais il serait peut-être possible d'envisager une période de cinq ans, qui serait plus raisonnable.